

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 78.190.193 dinars, un actif net de 77.965.406 dinars et un bénéfice de la période de 1.138.016 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, 29 octobre 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	42 355 237	43 289 661	44 301 158
Obligations et valeurs assimilées		42 355 237	43 289 661	44 301 158
Placements monétaires et disponibilités		35 825 673	15 931 389	14 609 235
Placements monétaires	5	35 825 673	15 931 389	14 609 235
Créances d'exploitation	6	9 283	10 425	8 047
TOTAL ACTIF		78 190 193	59 231 475	58 918 440
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	170 640	133 175	133 327
Autres créditeurs divers	8	54 147	30 994	27 505
TOTAL PASSIF		224 787	164 169	160 832
ACTIF NET				
Capital	9	74 271 248	56 347 843	55 163 806
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		481	522	510
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 693 677	2 718 941	3 593 292
ACTIF NET		77 965 406	59 067 306	58 757 608
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		78 190 193	59 231 475	58 918 440

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/07/ au 30/09/2025	du 01/01/ au 30/09/2025	du 01/07/ au 30/09/2024	du 01/01/ au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	772 956	2 483 829	756 672	2 286 684	3 068 665
Revenus des obligations et valeurs assimilées		775 956	2 343 226	756 672	2 286 684	3 068 665
Dividendes		-	140 602	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	436 949	1 045 445	142 858	376 108	559 123
Revenus des prises en pension	12	120 820	410 322	177 610	500 476	633 523
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		1 330 725	3 939 595	1 077 140	3 163 268	4 261 311
Charges de gestion des placements	13	(170 641)	(481 714)	(133 177)	(395 034)	(528 362)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 160 084	3 457 881	943 963	2 768 234	3 732 949
Autres charges	14	(26 885)	(75 160)	(22 769)	(67 633)	(90 418)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 133 199	3 382 721	921 194	2 700 601	3 642 531
Régularisation du résultat d'exploitation		168 422	310 956	(36 760)	18 340	(49 239)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 301 622	3 693 677	884 434	2 718 941	3 593 292
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(168 422)	(310 956)	36 760	(18 340)	49 239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	(138 317)	-	-	183 500 (*)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 816	14 292	4 816	19 746	(158 937) (*)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 138 016	3 258 697	926 010	2 720 347	3 667 094

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/07/ au 30/09/2025	du 01/01/ au 30/09/2025	du 01/04/ au 30/09/2024	du 01/01/ au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 138 016</u>	<u>3 258 697</u>	<u>926 010</u>	<u>2 720 347</u>	<u>3 667 094</u>
Résultat d'exploitation	1 133 199	3 382 721	921 194	2 700 601	3 642 531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 816	14 292	4 816	19 746	(158 937) (*)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(138 317)	-	-	183 500 (*)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(4 555 744)</u>	<u>-</u>	<u>(3 280 092)</u>	<u>(3 280 092)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>4 157 290</u>	<u>20 504 845</u>	<u>(1 063 705)</u>	<u>(400 187)</u>	<u>(1 656 632)</u>
Souscriptions					
- Capital	11 543 668	52 959 733	5 721 907	24 542 495	29 501 621
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 108)	(26 066)	1 745	4 870	6 823
- Régularisation des sommes distribuables	479 135	3 077 131	228 705	1 100 402	1 384 087
Rachats					
- Capital	(7 547 879)	(33 725 593)	(6 748 565)	(24 795 032)	(30 942 541)
- Régularisation des sommes non distribuables	13 161	23 392	(2 023)	(4 796)	(7 220)
- Régularisation des sommes distribuables	(310 687)	(1 803 753)	(265 474)	(1 248 126)	(1 599 402)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>5 295 306</u>	<u>19 207 798</u>	<u>(137 695)</u>	<u>(959 932)</u>	<u>(1 269 630)</u>
ACTIF NET					
En début de période	72 670 100	58 757 608	59 205 001	60 027 238	60 027 238
En fin de période	77 965 406	77 965 406	59 067 306	59 067 306	58 757 608
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	707 512	554 373	576 643	568 860	568 860
En fin de période	747 668	747 668	566 321	566 321	554 373
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,278</u>	<u>104,278</u>	<u>104,300</u>	<u>104,300</u>	<u>105,989</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,52%</u>	<u>4,50%</u>	<u>1,59%</u>	<u>4,58%</u>	<u>6,18%</u>

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 Septembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société « UNION CAPITAL » EX « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique

« Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à 42.355.237 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées			40 671 300	42 355 237	54,33%
Obligations des sociétés			12 632 600	13 270 777	17,02%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	300 000	306 122	0,39%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	600 000	645 896	0,83%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	780 600	819 942	1,05%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	1 600 000	1 731 332	2,22%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	5 000	500 000	528 016	0,68%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	120 000	120 237	0,15%
TNCTFWWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	120 000	120 249	0,15%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	800 000	864 915	1,11%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	800 000	835 872	1,07%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	100 000	106 919	0,14%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	15 000	1 500 000	1 587 528	2,04%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing 2025-1 CA 9.40%	5 000	500 000	501 442	0,64%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	130 000	139 725	0,18%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	600 000	626 578	0,80%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	800 000	829 643	1,06%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	200 000	211 008	0,27%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	82 000	84 946	0,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	600 000	645 370	0,83%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	10 000	800 000	802 578	1,03%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	1 200 000	1 261 795	1,62%
	DAAM 2025-1 TF 10.10%	5 000	500 000	500 664	0,64%
Emprunt National			22 250 000	22 844 644	29,30%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000	3 209 047	4,12%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 200 101	4,10%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	4 375 000	4 388 808	5,63%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	4 375 000	4 389 641	5,63%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	15 000	1 500 000	1 505 118	1,93%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	10 000	1 000 000	1 062 449	1,36%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000	1 272 181	1,63%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	3 817 299	4,90%
Bons du trésor assimilables			5 788 700	6 239 816	8,00%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	1 010 787	1,30%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	5 229 029	6,71%
TOTAL			40 671 300	42 355 237	54,33%
Pourcentage par rapport à l'Actif					54,17%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à 35.825.673 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	<u>Dépôts à vue</u>	2 324 523	2 324 523	2,98%
	UBCI	2 324 523	2 324 523	2,98%
	<u>Dépôts à terme</u>	7 000 000	7 040 427	9,03%
	Dépôt à terme UBCI au 31/12/2025 à 8,5% pour 122 jours	7 000 000	7 040 427	9,03%
	<u>Certificats de dépôt</u>	20 311 536	20 707 111	26,56%
TN8KUY9CWSY2	Certificat de dépôt Amen Bank au 22/10/2025 à 8,62% 90 jours	983 124	995 997	1,28%
TNQ8OVA5JQG1	Certificat de dépôt BNA au 06/02/2026 à 8,75% 150 jours	971 859	975 862	1,25%
TN8IWNZS9TX6	Certificat de dépôt BNA au 16/10/2025 à 8% 30 jours	1 492 053	1 496 013	1,92%
TN2FUCBYJI81	Certificat de dépôt BNA au 18/11/2025 à 8,60% 90 jours	1 474 743	1 486 396	1,91%
TNR28UBVK6R7	Certificat de dépôt BNA au 24/10/2025 à 8,75% 100 jours	3 433 559	3 484 434	4,47%
TND4PTQCA408	Certificat de dépôt BTL au 08/01/2026 à 9,99% 350 jours	2 787 536	2 935 829	3,77%
TNR7C55QG8R5	Certificat de dépôt BTL au 09/01/2026 à 9,99% 340 jours	2 793 083	2 935 198	3,76%
TN1PZ8VKN7W3	Certificat de dépôt BT au 01/04/2026 à 8,50% 190 jours	1 931 304	1 934 077	2,48%
TNYCB324IHT2	Certificat de dépôt BT au 28/10/2025 à 8,50% 40 jours	1 985 030	1 989 865	2,55%
TNMB01BWO30	Certificat de dépôt BTK Leasing au 01/12/2025 à 8,75% 90 jours	1 965 749	1 976 624	2,54%
TN91EYUT1SX5	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 04/11/2025 à 8,5% 70 jours	493 496	496 814	0,64%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	5 700 000	5 753 612	7,38%
	Pension livrée BTL au 06/11/2025 à 8,1% pour 71 jours	2 000 000	2 015 623	2,59%
	Pension livrée BTL au 16/10/2025 à 8,1% pour 50 jours	2 000 000	2 015 697	2,59%
	Pension livrée BTL au 03/11/2025 à 8,2% pour 91 jours	1 700 000	1 722 291	2,21%
	TOTAL	35 336 060	35 825 673	45,95%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			45,82%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2025 à 9.283 dinars contre 10.425 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	9 283	10 425	8 047
Total	9 283	10 425	8 047

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2025 à 170.640 dinars contre 133.175 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	38 867	30 334	30 368
Dépositaire	18 960	14 797	14 814
Distributeurs	112 813	88 044	88 145
Total	170 640	133 175	133 327

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2025 à 54.147 dinars contre 30.994 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat, retenue à la source	37 526	9 436	-
Redevance CMF	6 292	4 802	4 963
Charge à payer	10 330	16 756	22 542
Total	54 147	30 994	27 505

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 septembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	55 163 806
Nombre de titres	554 373
Nombre d'actionnaires	941

Souscriptions réalisées

Montant	52 959 733
Nombre de titres émis	532 223
Nombre d'actionnaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant	(33 725 593)
Nombre de titres rachetés	(338 928)
Nombre d'actionnaires sortants	(117)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(138 317)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 292
Régularisation des sommes non distribuables	(2 674)

Capital au 30-09-2025

Montant	74 271 248
Nombre de titres	747 668
Nombre d'actionnaires	863

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 772.956 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, contre 756.672 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
<u>Dividendes</u>					
- des titres OPCVM	-	140 602	-	-	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	250 927	768 472	263 088	760 022	1 018 524
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	522 029	1 574 754	493 584	1 526 662	2 050 141
Total	772 956	2 483 829	756 672	2 286 684	3 068 665

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 436.949 dinars, contre 142.858 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	32 236	32 236	10 484	29 835	37 956
Intérêts des dépôts à terme	96 056	191 704	-	-	-
Intérêts des certificats de dépôt	308 656	821 504	132 374	346 273	521 167
Total	436 949	1 045 445	142 858	376 108	559 123

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	120 820	410 322	177 610	500 476	633 523
Total	120 820	410 322	177 610	500 476	633 523

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 170.641 dinars, contre 133.177 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	38 868	109 724	30 335	89 980	120 349
Rémunération du dépositaire	18 960	53 524	14 798	43 893	58 707
Rémunération des distributeurs	112 813	318 467	88 044	261 161	349 306
Total	170 641	481 714	133 177	395 034	528 362

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 26.885 dinars, contre 22.769 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance CMF	18 960	53 524	14 798	43 893	58 707
Taxes	2 379	7 097	2 584	7 695	10 279
Frais bancaires	180	240	35	103	138
Frais de publications	1 543	4 564	1 546	4 606	6 152
Honoraires commissaire aux comptes	1 797	3 750	1 795	5 347	7 142
Jetons de Présence	2 027	5 984	2 011	5 989	8 000
Total	26 885	75 160	22 769	67 633	90 418

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux en prorata de leurs distributions.

Union Capital a suspendu la facturation de sa part pour le troisième trimestre 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.